

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_19

OBJET : DST / ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA 4^{EME} EDITION DE L'APPEL A PROJETS « POLLINISATEURS SAUVAGES EN VAL D'OISE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU la délibération n°5-30 du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 24 novembre 2023 reconduisant l'appel à projets « Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise » pour une 4^{ème} édition 2024-2025 et le dotant de 35 000 € de budget,

CONSIDERANT que la Commune de Pierrelaye porte un projet intitulé « Protéger nos pollinisateurs à Pierrelaye » qui entre dans le cadre des critères de l'appel à projets lancé par le Département du Val d'Oise ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre de l'appel à projets « Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise » 2024-2025.

Article 2 :

Préciser que le plan de financement du projet est le suivant :

Intitulé du projet : « Protéger nos pollinisateurs à Pierrelaye »

	Montant H.T	Montant T.T.C
Dépenses prévisionnelles	4 932.60 €	5 846 €
Montant sollicité auprès du Département	2 462.3 €	2 923 €
Participation d'autres partenaires	0 €	0 €
Montant à charge de la Commune	2 462,3 €	2 923 €

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au registre des décisions.

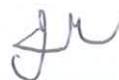
Transmis en Préfecture le : 01/03/2024

Publié(e) le : 01/03/2024

Exécutoire le : 01/03/2024

Fait à PIERRELAYE, le 28/02/2024

Le Maire,



Michel VALLADE

